

Conditions générales de vente

décembre 2021

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- SAS Équivalence - Groupe SET : organisme de formation professionnelle (RCS Grasse B349 215 103 NAF 804 D, n° d'activité 93.06.07276.06) qui conçoit, élabore et dispense des formations sur mesure à Paris et sur l'ensemble du territoire national ;
- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET ;
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation ;
- Formation : formation en présentielle (avec ou non des modules digitaux) ou à distance, conçue sur mesure par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET pour le compte du Client ou d'un groupe de clients ;
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous ;
- OPCO : opérateur de compétences agréé par l'État pour accompagner et financer la formation professionnelle ;
- Règlement intérieur : règlement accessible sur le CRM de l'entreprise.

Article 1 – Objet et champ d'application

1.1. Les présentes conditions CGV ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET consent au Client, qui l'accepte, la Formation. Les présentes CGV sont complétées par le Règlement intérieur accessible sur le CRM de l'entreprise.

Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client des CGV. Sauf dérogation formelle et exprès de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Ces CGV sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. En cas de modification, les CGV applicables à la Formation seront celles en vigueur au jour de la signature du contrat ou de la convention de formation.

1.2. Ces CGV concernent les formations présentielles (incluant éventuellement des modules digitaux effectués par le Client à distance) ou à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans des locaux loués par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET ou dans les locaux du Client.

Article 2 – Modalité d'inscription

SAS EQUIVALENCE - capital 11 300,00 euros - rcs Grasse 349 215 103 RCS GRASSE
BP 127- Place Sophie Laffitte, Sophia Antipolis-Cedex France.

Tél 04 92 96 57 00 - Fax 04 92 6 57 01 - email info@groupeset.com

Siret : 349 215 103 000 38 - TVA intracommunautaire : FR223492 1510300038

Déclaration d'activité : 93 06 07 276 06. Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Toute demande de formation fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

Article 3 – Modalités de Formation

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Les formations peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (a minima de bonnes conditions de sécurité, d'hygiène et d'apprentissage) ou dans des locaux choisis par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET. Les participants des formations réalisées dans les locaux choisis par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET sont tenus de respecter le Règlement intérieur de l'établissement d'accueil.

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au Règlement intérieur.

Article 4 – Tarifs et conditions de règlement

4.1 Devis et convention

Pour chaque action de formation, un devis ou une convention est adressée par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET au Client. Un exemplaire daté, tamponné, et signé doit être retourné à l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET par courrier postal ou par mail.

Il est entendu que la formation ne pourra débuter qu'à réception de la convention signée.

4.2 Tarifs

Les prix des formations sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client.

4.2 Conditions de règlement

4.2.1 Les factures sont payables à réception ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, sans escompte, par chèque libellé à l'ordre de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET ou par virement. Un acompte peut être demandé à la commande

En cas de retard de paiement, des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur seront exigibles de plein droit sans qu'un rappel soit nécessaire.

En cas d'absence ou de retard de règlement, l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET se réserve le droit de suspendre ou refuser toute nouvelle commande jusqu'à apurement du compte. L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET pourra refuser de délivrer la formation concernée sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité, pour quelque raison que ce soit, ni bénéficier d'un quelconque avoir ou remboursement. Tout règlement ultérieur sera imputé par priorité à l'extinction de la dette la plus ancienne.

Il est entendu que tout cours débuté sera dû intégralement à l'organisme de formation.

4.2.2 Indiquer explicitement sur son bulletin d'inscription ou sur sa commande en y indiquant les coordonnées complètes de l'OPCO ;

- De transmettre l'accord de prise en charge avant la date de la formation ;
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'OPCO ne prend en charge que partiellement le prix de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'OPCO des frais de Formation, le Client sera redevable de l'intégralité du prix de la formation et sera facturé du montant correspondant éventuellement majoré de pénalités de retard. En cas de prise en charge du paiement par un OPCO, il appartient au Client :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande.

Article 5 – Annulation, modification ou report des formations par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET procède au remboursement de la totalité du prix de la formation à l'exclusion de tout autre coût.

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET peut être contraint d'annuler une formation pour cas de force majeure, tels que définis par le Code civil, et s'engage à organiser une nouvelle formation dans les meilleurs délais. Sont aussi considérés comme ayant le caractère de la force majeure les grèves des réseaux de transport (le réseau SNCF, une compagnie aérienne...) que le personnel de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET peut être amené à utiliser pour se rendre sur le lieu de la formation.

Article 6 – Annulation, report de participation ou remplacement du participant par le Client

Tout cours annulé par le bénéficiaire de la convention ou l'un des représentants moins d'une semaine avant sa réalisation donnera lieu à une indemnité forfaitaire équivalente à 100% de ce cours.

Tout cours annulé plus de 48 heures avant l'heure prévue devra être reporté à une date et une heure situées avant le terme prévue de la convention.

Tout cours annulé moins de 48 heures avant l'heure prévue fera l'objet d'une facturation intégrale directement adressée à l'entreprise signataire de la convention, sauf accord particulier convenu au préalable.

Tout défaut de présence constaté sera considéré implicitement comme cours annulé hors délai et fera l'objet d'une facturation directement adressée à l'entreprise signataire de la convention.

Concernant le e-learning, si les durées de connexion prévues dans le temps imparti ne sont pas utilisées, elles seront directement facturées au bénéficiaire au prorata temporis sur la base d'une licence tutorée.

Lorsque le e-learning est mixé avec de la formation en face à face, les conditions d'annulation sont identiques à celles des cours à l'heure.

Article 7 – Propriété intellectuelle et droits d'auteur

SAS EQUIVALENCE - capital 11 300,00 euros - rcs Grasse 349 215 103 RCS GRASSE
BP 127- Place Sophie Laffitte, Sophia Antipolis-Cedex France.

Tél 04 92 96 57 00 - Fax 04 92 6 57 01 - email info@groupeset.com

Siret : 349 215 103 000 38 - TVA intracommunautaire : FR223492 1510300038

Déclaration d'activité : 93 06 07 276 06. Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Les supports papiers ou numériques remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont la propriété de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement sans l'accord exprès de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET.

L'ensemble des textes, commentaires, ouvrages, illustrations et images reproduits sur ces supports est protégé par la propriété intellectuelle et le copyright.

À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, de transmettre, de reproduire, d'exploiter ou de transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès écrit de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET.

Article 8 – Confidentialité et communication

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET au Client.

L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et les OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET comme client de ses formations dans ses listes de références à l'attention de ses prospects, dans ses rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

Article 9 – Renseignements et réclamations

Toute commande, demande d'information ou réclamation du Client devra être formulée par voie postale ou courriel à l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET (*Place Sophie Laffitte BP 127 Rue Albert Einstein, 06903 Sophia Antipolis Cedex, aperez@groupeaset.com*), qui s'efforcera d'y répondre dans les meilleurs délais.

Article 10 – Responsabilité

Le Client est seul responsable de la consultation, du choix de la formation fournie par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET.

La responsabilité de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET ne peut être engagée qu'en cas de faute ou de négligence prouvée et sera limitée aux préjudices directs subis par le Client, à l'exclusion de tout préjudice indirect, de quelque nature que ce soit et notamment toute perte de chance, de clientèle, de résultat, d'exploitation, de préjudice commercial. En tout état de cause, au cas où la responsabilité de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET serait retenue, le montant total de toute somme mises à la charge de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET ne pourra excéder le montant total du prix payé par le Client au titre de la Formation concernée.

Article 11 – Données Personnelles

11.1 L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données à caractère personnel (ci-après les « Données ») et à traiter et utiliser de telles données dans le respect des dispositions applicables et notamment du Règlement Européen

SAS EQUIVALENCE - capital 11 300,00 euros - rcs Grasse 349 215 103 RCS GRASSE
BP 127- Place Sophie Laffitte, Sophia Antipolis-Cedex France.

Tél 04 92 96 57 00 - Fax 04 92 6 57 01 - email info@groupeaset.com

Siret : 349 215 103 000 38 - TVA intracommunautaire : FR223492 1510300038

Déclaration d'activité : 93 06 07 276 06. Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

2016/679 du 27 avril 2016, dit RGPD, et de la loi n° 78-17 modifiée du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et libertés (ci-après les « Dispositions applicables »).

11.2 Les Données font l'objet d'un traitement informatique par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET agissant en qualité de responsable de traitement dont la finalité est la gestion de la relation commerciale.

Pour les stricts besoins de la réalisation de la proposition commerciale, ces données peuvent être communiquées à nos partenaires techniques, conformément à la loi en vigueur.

Article 12 – Divers

12.1 Si l'une quelconque des clauses des CGV était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînera pas la nullité ni des présentes CGV ni de la Formation concernée.

12.2 Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des CGV ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut être interprété comme valant renonciation à son application.

12.3 Le Client s'engage à considérer comme strictement confidentiel et s'interdit de divulguer, toute information, document, donnée ou concept, dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de la formation (notamment remises accordées par l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET, modalités spécifiques de la Formation, échanges entre les clients).

12.4 L'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

12.5 Dans le cadre de l'exécution des présentes, l'organisme de formation SAS Équivalence - Groupe SET et le Client exercent et exerceront leurs activités de manière indépendante sans que, notamment, cela puisse être interprété comme créant entre elles un lien de subordination ou une société de fait.

12.6 Le Client ne pourra intenter aucune action, quels qu'en soient la nature ou le fondement, plus d'un an après la survenance de son fait générateur.

12.7 Les présentes CGV sont régies par le droit français. Tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Antibes.